

5

Je soussigné prêtre Recteur de Beuzit conogan Certifie qu'après avoir pris  
 par paroles de présent Le consentement mutuel de Jacques <sup>Mathurin</sup> ~~Kerriou~~  
 fils majeur de ~~deffuncts~~ Jean Marie Baron de La  
 Breche de St. Irbain parois de dinon Roche de cornouaille  
 d'une part; Et de Marguerite ~~cam~~, veuve de Jean Madecq de cette parois,  
 j'ay conjoint Le dit Kerriou ~~et la dite Cam~~ en Legitime Mariage en face  
 de l'eglise selon les formes et Ceremonies prescrites par ycelle. Et ce en presence  
 de Francois Kernorgant de penveran beaufrere au nouveau marié, Joseph  
 Kerriou de plouidy son cousin, Yves cam frere à la nouvelle mariée,  
 de Jean Rochongart sonneur des cloches Hautres dont une part; a signe! /  
 En interligne Mathurin approuvé! /:



~~ET MOP99A~~ JOSEPH KYIOU

jeanne therese fytot marie baron